

## **Demande d'occupation du domaine Public – commerces sédentaires**

**A DEPOSER AVANT LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE DE L'ANNEE EN COURS POUR L'ANNEE SUIVANTE  
SAUF POUR UNE 1<sup>ère</sup> DEMANDE (changement de propriétaire ou nouvel établissement)  
(une demande incomplète ne pourra pas être traitée)**

### **① Objet de la demande**

- nouvel établissement                       renouvellement                       modification  
 changement de propriétaire (préciser le nom du prédécesseur :.....)

Type d'occupation :

- terrasse                       étalage                       chevalet publicitaire ou autre occupation commerciale

### **② Renseignements concernant le fonds de commerce**

Nom de l'enseigne de l'établissement :.....

Nature de l'activité commerciale :.....

Forme Juridique (SARL, EI, SA, SNC...) :.....

Numéro SIRET : .....

Adresse :.....

Surface intérieure du commerce (en m<sup>2</sup>) ouverte au public :.....

Tél : ..... Fax : .....

Mail : .....

### **③ Renseignements concernant le demandeur (représentant légal)**

Nom et prénom :.....

Qualité :.....

Adresse :.....

Tél : ..... Fax : .....

Mail : .....

#### ④ Descriptif de l'occupation du domaine public

Adresse de l'occupation : .....

Surface demandée (en m<sup>2</sup>) <sup>1</sup> : .....

Largeur du trottoir existant : .....

Largeur de l'occupation <sup>2</sup> (en mètre) : .....

Jours d'exploitation :

lundi     mardi     mercredi     jeudi     vendredi     samedi     dimanche

Horaires d'exploitation <sup>3</sup> : .....

Observations : .....

.....

.....

#### ⑤ Descriptif du mobilier utilisée ou envisagé

<i>Type de matériel</i>	<i>Nombre/dimension</i>	<i>Type de matériaux (bois, plastique...)</i>	<i>Couleur</i>
Tables			
Chaises			
Parasols			
Étals			
Jardinières			
Chevalets publicitaire <sup>4</sup>			
Appareil de cuisson			
Distributeur automatique (boisson, nourriture)			
Autre : .....			
Autre : .....			
Autre : .....			

- 1 Il s'agit de la surface maximale de déploiement sur le domaine public.
- 2 L'occupation du domaine public doit garantir un passage minimum de 1.40 m permettant la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite. Les installations ne devront ni gêner l'accès aux bornes à incendie, ni empêcher l'accès aux entrées et sorties des immeubles, parkings et voies de sécurité
- 3 Les horaires d'ouverture et d'exploitation des débits de boissons son régis par arrêté préfectoral auquel il conviendra de se conformer.
- 4 Un seul chevalet est autorisé par enseigne.

## 6 Pièces à joindre

### En cas de renouvellement sans modification des installations ou du mobilier :

- ne remplir que ① à ③

### Et produire les documents suivants :

- extrait Kbis du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité,
- titre d'occupation régulière des locaux : copie du bail commercial (1<sup>ère</sup> et dernière page) comportant les informations sur le bailleur et le gérant, ou le titre de propriété ou une attestation de propriété,
- une notice descriptive de l'installation ou de l'occupation du domaine public projetée, précisant notamment les matériaux et les couleurs du mobilier utilisé ou envisagé (avec photos ou dessins),
- plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation du dispositif par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes,
- photos du commerce, de son environnement et des abords de l'installation projetée (trottoir, mobilier urbain, arbres ou plantation...),
- attestation d'assurance garantissant les risques relatifs à son activité en cours de validité.

## 7 Engagement du demandeur

Le demandeur s'engage à appliquer les dispositions du règlement d'occupation du domaine public et notamment à respecter la surface maximale qui sera autorisée, à acquitter la redevance correspondante et à supprimer l'installation lorsque la ville de CENON le jugera utile.

Un cheminement piéton de 1.40 m minimum sans obstacle devra être assuré.

Le demandeur s'engage à se conformer aux dispositions réglementaires relatives à la vente de boissons auprès des services municipaux ainsi qu'à toutes dispositions réglementaires relatives à son activité.

Le demandeur prend acte du fait que l'occupation est autorisée à titre personnel, et que l'autorisation est non transmissible, précaire et révocable.

Le demandeur est informé que des contrôles pourront être réalisés en vue de s'assurer de la bonne exécution des prescriptions.

*Je soussigné (e)....., certifie exacts les renseignements contenus dans cette demande et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée ainsi que les dispositions du règlement d'occupation du domaine public de la ville de Cenon, et à régler la redevance d'occupation du domaine public correspondante.*

A Cenon, le .....

Signature du demandeur